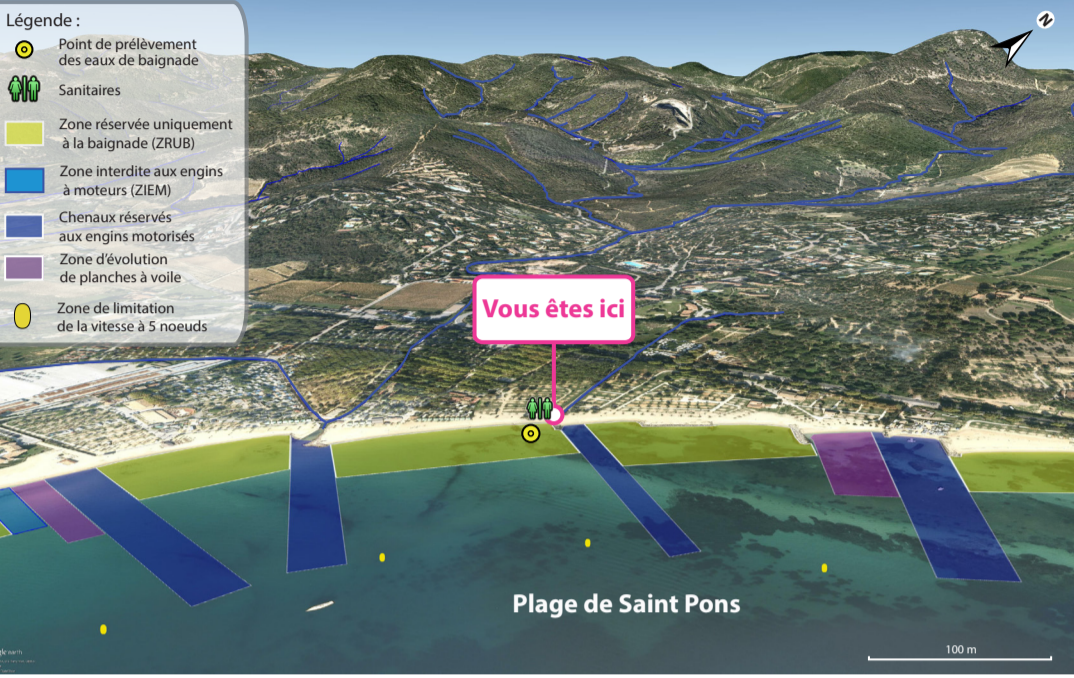


INFORMATION SITE DE BAINNADE



- Légende :**
- Point de prélèvement des eaux de baignade
 - Sanitaires
 - Zone réservée uniquement à la baignade (ZRUB)
 - Zone interdite aux engins à moteurs (ZIEM)
 - Chenaux réservés aux engins motorisés
 - Zone d'évolution de planches à voile
 - Zone de limitation de la vitesse à 5 noeuds



SOURCES DE POLLUTION

Catégorie	Risque de pollution
Météorologie	Les épisodes pluvieux entraînent des dégradations de la qualité de l'eau par ruissellement et déversement des cours d'eau à proximité des zones de baignade
Assainissement : Réseaux & Station d'épuration	Par temps sec, des incidents peuvent survenir sur le réseau d'assainissement et entraîner un écoulement d'eaux brutes à proximité des zones de baignade. Par temps pluvieux, la surcharge des réseaux par les eaux de pluies nécessite un délestage des eaux brutes diluées directement dans le milieu
Plaisance	Rejet des eaux noires, déversement accidentel d'hydrocarbures, nappes maritimes
Activités diverses & Équipements	Déversement accidentel dans les cours d'eau

MESURES DE GESTION

Catégorie	Mesure de gestion
Météorologie	- Fermeture préventive des zones de baignade - Suivi de la qualité de l'eau - Entretien et curage préventif du réseau pluvial
Assainissement : Réseaux & Station d'épuration	- Entretien des réseaux - Amélioration des équipements (télésurveillance, générateur de secours, bache de captage, etc.) - Campagne de contrôles des réseaux et identifications de eaux parasites - Suivi et contrôle des stations d'épuration et de la qualité des rejets
Plaisance	- Amélioration des équipements des bateaux - Dispositif de récupération des eaux noires en mer (Golfe) et dans les ports - Équipement antipollution dans les ports - Campagnes de sensibilisation en mer et à terre
Activités diverses & Équipements	- Plan communal et intercommunal de sauvegarde - Contrat territoire visant à réduire les sources de pollution - Identification des sources de pollutions et intervention des services communaux, intercommunalité ou services d'état - Programme de réduction de l'usage des pesticides

SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DES EAUX

Pendant la saison balnéaire, le **contrôle sanitaire des eaux de baignade est assuré par l'Agence Régionale de Santé (ARS)**. La **Communauté de communes Golfe de Saint-Tropez renforce ce dispositif de contrôle par des prélèvements d'eau de mer supplémentaires** sur toutes les plages de son territoire. Cette autosurveillance de la qualité des eaux de baignade permet de préserver la santé des baigneurs et d'être réactif en interdisant provisoirement la baignade si nécessaire.

	Période de surveillance :	01 juin - 30 Septembre
	Fréquence de prélèvement :	10 prélèvements / saison
	Période de surveillance :	01 juin - 30 Septembre
	Fréquence de prélèvement :	2 prélèvements / semaine

La Communauté de communes et les 9 communes littorales de son territoire sont certifiées «**Démarche qualité des eaux baignade**». Tous les ans, un organisme externe s'assure de la conformité des démarches mises en œuvre dans la surveillance et la gestion des zones de baignade sur les aspects sanitaires.

SGS En 2023, la certification a été renouvelée par SGS certification

Résultats disponibles en temps réel sur le site internet ou via l'application mobile.



HISTORIQUE DE LA QUALITÉ DE L'EAU

Classement des eaux de baignade



Historique des incidents

Date	Origine	Fermeture - Durée
21/09/2023	Pluie	26 heures
24/08/2023	Analyse non conforme - Auto-surveillance	NON (conforme aux procédures)
20/06/2023	Analyse non conforme - Météo	NON (conforme aux procédures)
10/06/2023	Pluie	16 heures
08/09/2022	Analyses non conforme consécutives à un épisode pluvieux - ARS	Non
28/06/2022	Pluie	41 heures
19/09/2020	Pluie	48 heures
04/06/2020	Pluie	21 heures
10/09/2019	Pluie	33 heures
27/07/2019	Pluie	8 heures